Droit administratif - prénom sur cni

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai deux prénoms à l'état-civil, dans l'ordre d'inscription : Ludovic et Georges.
A l'occasion du renouvellement de ma CNI, je souhaite faire figurer comme mon prénom celui de Georges, que j'utilise désormais usuellement. Au mieux, je ne voudrais pas qu'apparaisse Ludovic. Au pire Georges, puis Ludovic en seconde position.
Ma préfecture prétend que l'inscription des prénoms sur la CNI ne peut se faire que dans l'ordre de l'état-civil. Cependant, il me semble que des dispositions récentes contredisent ce point de vue en laissant le libre choix au particulier de faire mention sur ses documents d'identité du ou des prénoms de son choix dans la mesure où ceux-ci figurent dans son état-civil.

Pouvez-vous me confirmer ce que dit le droit à ce sujet (avec références SVP) ?

RG

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Pouvez-vous me confirmer ce que dit le droit à ce sujet
Vous pouvez effectivement utiliser comme prénom d'usage le prénom de votre choix. Cependant dans les documents officiels vous ne pouvez inverser l'ordre de vos prénoms ou même en supprimer un.
si vous souhaitez inverser l'ordre ou supprimer un prénom vous devez saisir le juge aux affaires familiales de votre demande mais celle ci doit reposer sur un motif légitime.

cordialement